



PERMIS MOTO A2

DOSSIER :

Photocopies des pièces suivantes à fournir :

- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie du permis de conduire
- 2 Photos d'identité
(E-photo obligatoire ANTS)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
(18 à 25 ANS)

PERMANENCE DU BUREAU :

- Mercredi de 16H à 18H
- Vendredi de 16H à 18H
- Samedi de 10H à 12H

Auto-école Jeannette

14 Rue de l'église

88360 Rupt sur Moselle

Jeannette : 06.20.54.67.37

autoecolejeannette@yahoo.fr

Evaluation de départ :

Obligatoire avant d'établir le devis
Et le contrat de formation : 40,00 €

ACCES CODE EN LIGNE :

Valable 6 mois 50,00 €

GESTION ADMINISTRATIVE : 40,00 €

FOURNITURES :

Kit A2 pochette :

Livre de code 55,00€

Livret de conduite

Fiche de suivi numérique

LECONS PLATEAU :

8 minimum obligatoire

320,00€

40,00€

LECONS CIRCULATION :

12 minimum obligatoire

480,00€

40,00€

Accompagnement examen :
PLATEAU

40.00€

Accompagnement examen :
CIRCULATION

40.00€

Tarifs TTC dont TVA 20%

Futur motard



à bord